PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande d'examen de la situation réglementaire d'un projet vis-à-vis de la réglementation défrichement (Code forestier)

Réservé DDTM : Numéro de dossier

DEP-21-506-055

Je soussigné(e) :

Civilité ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom / Prénom	AMAT	Christophe
Adresse ligne 1	67 avenue de Fontainebleau	
Adresse ligne 2		
Code postal / Ville	94270	LE KREMLIN BICETRE
Courrier électronique	christophe.amat@apij-justice.fr	
Téléphone(s)	06 26 51 19 85	

Agissant en qualité de :

Directeur de programme pour l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

Demande par la présente l'examen de la situation réglementaire du projet décrit ci-dessous au regard des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier.

Commune, lieu-dit	Marseille (9e arrondissement)
Parcelles cadastrales	19 846I 14 et 19 846I 5
Surface concernée	2500 (surface du glacis) ☒ m² ☐ ha - (Surface à défricher)
Description de l'opération	Dans le cadre du projet de démolition-reconstruction des Baumettes 3, un glacis de sécurité sera créé sur une centaine de mètres à l'Est de l'enceinte de l'établissement. Il s'agit d'un espace de 20 m de largeur, actuellement libre de toute construction et planté de végétation rase, qui constituera un espace surveillé, de mise à distance entre le mur d'enceinte et l'extérieur. L'emprise de ce glacis est intégralement située sur des terrains appartenant à l'Etat (Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires). Ce glacis sera matérialisé

Je joins un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) **représentant l'emprise de mon projet et un plan de situation** (geoportail.gouv.fr) et tout élément pouvant faciliter la compréhension du dossier (photos, etc.).

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus. J'ai bien noté que cette demande de renseignements ne constitue pas demande d'autorisation de défrichement. Il s'agit d'une demande d'examen de la situation de mon projet vis-à-vis des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier. Si une autorisation est nécessaire, je déposerai un dossier complet dans les formes prévues par les textes en vigueur.

Le demandeur

Date : 24 novembre 2021

Sign. : CHRISTOPHE AMAT ID — Signature numérique de CHRISTOPHE AMAT ID Date : 2021.11.24 12:42:58 +01'00'

Cadre réservé au service instructeur

Au vu des éléments transmis et sous réserve de leur exactitude :

☐ Le projet nécessite un examen plus approfondi (dépôt d'une demande d'autorisation)

☒ Le projet ne nécessite pas d'autorisation de défrichement au motif suivant :
L'opération prévue (débroussaillement) sur la partie de l'emprise en nature de bois et forêt ne remettra pas en cause la destination forestière du terrain (voir nota bene)

Le technicien forestier

Nicolas MILLOT
le 30/11/2021

Pour le préfet et par délégation
le Chef du Service
de l'Agriculture et de la Forêt

Faustine BARDEY 3/12/2021

Nota bene : les collectivités et autres personnes morales non mentionnées au 2° du I de l'article L.211-1 du code forestier peuvent défricher dans leurs bois et forêts, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, sans autorisation de l'autorité adminis--trative compétente de l'État (art. L214-13 du CF)